LA CHAMBRE VOTE

le projet de loi fixant les pouvoirs des préfets pour la taxation des farines et du pain et commence l'examen du budget de la Marine

SEANCE DU MATIN

Paris, 13 décembre. — Séance ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Arago, devant quelques députés.

M. Chéron est au banc du gouvernement.

La taxation du pain

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi réglant les pouvoirs des préfets en matière de taxation des farines et du pain.

Le ministre de l'Agriculture invite la Chambre, après avoir entendu M. Joseph Bernier, le dernier orateur inscrit dans la discussion générale, à aboutir ce matin même au vote du projet. (Approbation).

M. Bernier déclare que les bénéfices des minotiers n'ont rien d'exagéré.

M. Chéron expose que le projet est nécessaire, car les barèmes ne sont pas respectés.

Les divers articles sont adoptés, avec un amendement autorisant les préfets à taxer également les succédanés introduits dans le pain.

Après une discussion orageuse, on adopte un article additionnel de M. Barthe, interdisant à tout sénateur et député de faire mention de sa qualité, en tant que membres du Conseil d'administration d'une société constituée pour le commerce des blés et farines.

L'ensemble du projet est adopté à mains levées.

Séance levée à 13 h. Séance à 16 h. Suite de la discussion du budget.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Paris, 13 décembre. — M. A. Lefèvre ouvre la séance à 15 h. 15.

UN INCIDENT

M. Lacotte, parlant sur le procès-verbal, déclare que le compte-rendu de la fin de séance d'hier matin a été truqué et que l'incident qu'il a eu avec M. Lesaché est mal présenté.

M. Lacotte. — Ce n'est pas la première fois que je constate que l'« Officiel » est rédigé par des faussaires. (Vives protestations).

M. A. Lefèvre. — Il peut y avoir des erreurs; mais il n'y a pas de faux et j'ajoute que si nos collègues évitaient de s'adresser des invectives, de pareils incidents ne se produiraient pas. (Applaudissements sur tous les bancs).

M. Lesaché. — Je ne réponds pas à cet individu, dans notre département, tout le monde le connaît.

M. Lacotte. — Canaille. (Bruits).

M. A. Lefèvre. — Les invectives de part et d'autre sont inadmissibles.

M. Lesaché. — Tout le monde sait que je pourchasse les trusts.

M. Lacotte. — Mais il a son 15 pour cent! (Exclamations).

M. André Lefèvre. — Ces paroles ne figureront pas à l'« Officiel ».

Le procès-verbal est adopté.

LES DEMANDES D'INTERPELLATION

Le président annonce qu'il a reçu les demandes d'interpellation suivantes :

De MM. de Moro-Giafferi et Levasseur et J.-L. Dumesnil, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour réprimer efficacement la spéculation;

De M. Lesaché, sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour protéger les agriculteurs français contre les menées chaque jour plus audacieuses des spéculateurs qui trustent les produits de première nécessité;

De M. Louis Puech, sur la répression de la spéculation.

M. de Moro-Giafferi demande alors la discussion immédiate. (Applaudissements à gauche).

M. Colrat. — J'étais tout à l'heure d'accord avec les interpellateurs; on vient maintenant demander la discussion immédiate.

Pour ma part, je refuse cette discussion immédiate et si la Chambre se décidait, elle se ferait avec un autre Garde des Sceaux. (Applaudissements et mouvements).

M. Poincaré, présent à la séance, approuve de la tête et de la main un vis-à-vis du banc des Sceaux.

M. Colrat. — Vous direz par votre vote, quels sont ceux qui ne croient pas à la parole du Garde des Sceaux. (Applaudissements).

M. de Lasteyrie demande à la Chambre de ne pas interrompre la discussion du budget.

Le garde des Sceaux demande que la discussion de ces interpellations soit fixée au prochain vendredi après la rentrée de janvier.

M. de Moro-Giafferi accepte.

M. André Lefèvre. — Il me serait difficile de fixer cette date au premier ou au deuxième vendredi de janvier, la Chambre ne sera pas réunie ou à peine installée, il faudrait donc demander la fixation au premier vendredi utile.

M. Colrat. — C'est précisément ce que j'ai demandé.

M. Levasseur. — M. le Garde des Sceaux pourra-t-il nous donner l'assurance qu'avant la discussion des interpellations, aucun non-lieu ne sera rendu et que ceux qui ont provoqué l'indignation du public feront l'objet de pourvois. (Applaudissements à gauche et sur divers bancs).

Le silence se rétablit pour entendre le garde des Sceaux qui en deux phrases très courtes, donne toute satisfaction à M. Levasseur, en disant qu'il a donné des instructions dans ce sens.

La Chambre adopte le projet de loi adopté par le Sénat relatif à la création d'un Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions.

Le budget de la Marine

L'ordre du jour appelle la discussion générale du budget de la Marine.

M. Vaillant-Couturier, député communiste de la Seine, se livre à une véritable interpellation sur la pression électorale que le commandant Coquelin du « Jules Ferry » aurait exercée sur l'équipage pour l'élection et la nomination du bureau de la coopérative de l'équipage, et il le fait en termes tellement violents que M. André Lefèvre le rappelle à l'ordre.

Après une réplique de M. Raiberti, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi matin.

Les interpellations de M. Ybarnegaray et de plusieurs de ses collègues sur la Banque de Chine sont jointes à celles relatives à la répression des spéculations illicites.

La séance est levée à 19 h.

L'action de la Commission INTERMINISTÉRIELLE des Prisonniers de guerre, politiques et otages

Au cours de son passage au Ministère des Régions Libérées, M. Loucheur a été frappé par l'imprécision qui résultait de la dispersion entre plusieurs départements ministériels des divers problèmes intéressant les prisonniers de guerre, les prisonniers politiques et les otages.

Estimant que les solutions désirées ne pourraient intervenir que si elles étaient recherchées et coordonnées par un organisme spécial, il a pris l'initiative de demander au Président de la République la constitution d'une Commission interministérielle.

M. Millerand ne pouvait qu'approuver une telle proposition, et le 15 juillet 1921, un décret instituait la commission interministérielle des prisonniers de guerre, prisonniers politiques et otages. Le lendemain, un arrêté de M. le ministre des Régions Libérées énumérait les parlementaires et les fonctionnaires qui devaient en faire partie et me faisait l'honneur de m'en donner la présidence.

Peut-être n'est-il pas inutile de fixer, dans une rapide esquisse, les résultats qu'elle a acquis, résultats dont se réjouiront tous ceux qui conservent un sentiment de reconnaissance pour les héros et les victimes de la grande guerre. Les limites restreintes d'un article me forceront malheureusement à me contenter d'un rapide énumération.

***

C'est d'abord le vote par le Parlement de la loi du 28 février 1922, qui étend aux prisonniers morts en captivité, le bénéfice de la loi du 2 juillet 1915, en décidant que leurs actes de décès porteront la mention « mort pour la France ». Une heureuse conséquence de cette disposition est que les enfants de ces prisonniers sont dorénavant admis comme pupilles de la Nation.

En ce qui concerne le transfert à titre gratuit des corps des prisonniers morts en captivité, la commission par ses interventions réitérées et s'appuyant sur un rapport lumineux de M. Jean Desbons, président de la Fédération des prisonniers de guerre, obtient du Président de la République la signature du décret du 2 septembre 1922, qui a prorogé jusqu'au 15 octobre de la même année le délai antérieurement fixé par l'administration, pour la recevabilité des demandes.

Elle insiste auprès des pouvoirs publics pour que les prisonniers de guerre aient le droit de porter la médaille interalliée de la victoire. L'article 8 de la loi du 20 juillet 1922 lui donne entière satisfaction.

Pour les prisonniers politiques, les otages et les victimes civiles de la guerre, les résultats ne sont pas moins intéressants. C'est ainsi que sur les instances de la commission, le ministre des Pensions donne l'assurance que les corps des 26 otages morts en captivité et enterrés en Allemagne seront ramenés dans le courant du dernier trimestre de 1922, en terre française, et que le rapatriement des corps des prisonniers politiques sera effectué le plus rapidement possible.

D'autre part, les Associations de prisonniers politiques obtiennent de pouvoir remettre aux ministres compétents, les candidatures de leurs membres à une reconnaissance officielle des services rendus au pays.

Le décret du 1er avril 1922, rendu sur la demande de la commission, décide que dans le délai d'un an, à partir de cette date, la médaille de la Reconnaissance française pourra être décernée à tous ceux qui, en Alsace-Lorraine, avant le 11 novembre 1918, ou dans les pays occupés par l'ennemi pendant les hostilités, « ont été l'objet de mesures d'emprisonnement ou d'exil, quelle qu'en ait été la durée, prises ou prononcées contre eux à raison de leur attachement à la France, par les autorités civiles ou militaires allemandes. »

Le même décret dispose que la médaille de la Reconnaissance française pourra être également conférée, dans semblable délai, aux personnes qui, pendant la guerre et au péril de leur vie, ont rendu des services signalés aux armées alliées.

Un autre décret en date du 12 avril 1922 fait bénéficier de la médaille des Victimes de l'invasion les personnes qui ont été victimes de brutalités ou de sévices graves de la part de l'ennemi. Cette distinction n'était, en effet, réservée jusqu'ici qu'aux otages de la guerre, aux personnes déportées hors de France ou condamnées à un travail forcé.

Enfin, tout récemment, et toujours sur la demande de la Commission interministérielle, M. le ministre des Régions Libérées décide que la médaille des Victimes de l'invasion sera accordée aux prisonniers de l'évacuation de Lille, qui ont été capturés par les Allemands les 9 et 10 octobre 1914, alors qu'obéissant aux instructions administratives, ils se rendaient à Dunkerque-Gravelines pour se mettre à la disposition des autorités militaires françaises.

A côté de ces résultats acquis par la commission, il faut signaler que d'importants problèmes mis par elle à l'étude, sont en voie de recevoir une solution prochaine.

C'est ainsi que M. le ministre des Régions Libérées vient de préparer un texte de loi, aux termes duquel il pourra être accordé une indemnité forfaitaire de 100 fr. par chaque mois de déportation ou d'emprisonnement, aux otages de représailles des 1er novembre 1916 et 1er janvier 1918, ainsi qu'aux prisonniers politiques condamnés par les tribunaux militaires allemands, pour avoir prêté aide et assistance aux armées et aux prisonniers français et alliés.

De même un projet de décret, qui sera sous peu soumis à la signature de M. le Président de la République, autorisera les prisonniers politiques et les otages qui ont obtenu la médaille des Victimes de l'invasion, à porter une agrafe spéciale sur leurs insignes.

***

Telle est l'œuvre accomplie jusqu'ici par la commission interministérielle. Elle est cependant loin d'avoir réalisé le programme qu'elle s'est fixé, mais elle ne doute pas d'obtenir, dans un avenir prochain, des résultats aussi importants que ceux qu'elle a déjà inscrits à son actif.

Parmi les questions qui sollicitent ses préoccupations, figurent en première ligne celles du remboursement des marks et des monnaies de camp aux prisonniers, de la restitution aux intéressés des sommes retenues par les autorités allemandes, de la fixation du point de départ légal de la pension des prisonniers mutilés, de l'assimilation des fonctionnaires prisonniers aux fonctionnaires combattants, de l'indemnité de nourriture aux prisonniers de guerre, et de la création d'un insigne pour les cités à l'ordre de la nation. Il faut remarquer, en effet, que ces personnes, qui ont accompli des actes exceptionnels de bravoure ont donné des preuves de la plus admirable abnégation, ne sont pas autorisées, en l'état actuel des choses, à porter un insigne témoignant des services qu'elles ont rendus.

Enfin, la commission se propose — et ce ne sera pas le moindre de ses travaux — d'élaborer un statut des prisonniers de guerre qui soit plus en harmonie avec la conception de la nation armée et de la guerre moderne, que la loi de 1832 et les règlements désuets de Gouvion Saint-Cyr.

On a pu se rendre compte par l'énumération qui précède, de l'incontestable utilité que présente la commission interministérielle. Les services qu'elle a rendus hier sont les garants de ceux qu'elle rendra demain. Elle poursuivra son œuvre en restant en contact avec les présidents d'Associations, avec le président du groupe parlementaire de défense des prisonniers de guerre, dont le président, M. G. Poitevin, député de la Marne, fait partie de la commission, avec le président de la Fédération, n'ayant d'autre souci que de bien servir la cause des victimes de la guerre et de la barbarie allemande.

LÉON PASQUAL,
Député,
Président de la Commission Interministérielle des Prisonniers de guerre, Otages et Prisonniers politiques.

Les projets de réforme électorale

La Commission du suffrage universel adopte la proposition Cautru sur la fixation du nombre des députés

Paris, 13 décembre. — La Commission du suffrage universel de la Chambre a adopté les conclusions du rapport de M. Léon Bérard favorables à la proposition de loi de M. Cautru sur la fixation du nombre des députés. Elle a adopté, après discussion, divers amendements touchant le fonctionnement de la représentation proportionnelle.

M. Marc Sangnier présentera un rapport supplémentaire sur ces diverses propositions.

Lettre de Bruxelles

RETOUR DE LONDRES. — DECEPTIONS. — COMPLICATIONS MINISTERIELLES. — LA COMBINAISON FLAMINGANTE-SOCIALISTE. — ON DIT N'EN PAS VOULOIR CHEZ LES COLLECTIVISTES. — UNE MISE AU POINT DE M. DESTREE. — INDICATIONS DU « STANDAERT ». — LES LIBERAUX.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 13 décembre 1922.

MM. Theunis et Jaspar sont revenus de Londres, très désappointés. Ils ne le disent pas. A quoi bon? Leur déception est réelle. « Nous n'organiserons la Conférence de Bruxelles, avaient-ils dit, que si elle a chance de réussir. » Or, non seulement, la Conférence de Londres qui devait préparer celle de Bruxelles, n'a pas abouti, mais la Conférence de Bruxelles est biffée du programme. Les complications internationales restent donc entières. Ce n'est pas ce qu'avaient espéré la Belgique et ses ministres. A cette douloureuse constatation viennent se joindre les difficultés intérieures. Pour ne pas représenter à Londres, un Gouvernement en pleine crise, M. Theunis a pu obtenir du Parlement une trêve de huit jours, dans la bataille pour l'Université flamande. La trêve est expirée et M. Theunis se retrouve, les mains vides, devant une Chambre sur laquelle souffle la tempête. Question flamande aujourd'hui, question militaire demain. Ce que je vous faisais prévoir, il y a quelque temps, se réalise. Si le Cabinet Theunis dure jusqu'à la Conférence de Paris, ce sera merveille.

Une vieille combinaison flamingante-socialiste revient, de nouveau, sur le tapis. Nul n'en veut, si l'on en croit des déclarations officieuses. Mais ces déclarations n'ont jamais été catégoriques et n'ont jamais fermé définitivement la porte à l'idée. D'aucuns ne la considèrent pas comme impossible. N'a-t-elle pas été réalisée et ne fonctionne-t-elle pas à Anvers, sous le patronage de MM. Van Cauwelaert et Huysmans? M. Vandervelde semble n'en plus vouloir. C'était cependant jadis son secret espoir. Il soufflait aujourd'hui le contraire, dans ses discours. Mais M. Vandervelde varie souvent et facilement. Aussi, flairant le danger, M. Destrée, vient de profiter d'une nouvelle dénégation de son rival direct en socialisme, pour mettre ainsi les choses au point :

« Vandervelde, en cela (l'alliance avec les démocrates flamingants), n'a fait que renouveler des déclarations antérieures, j'en conviens. Mais il ne doit pas s'étonner de ce que mes amis de Charleroi, après son revirement d'opinion dans la question de la flamandisation, aient appréhendé qu'il verrait favorablement la combinaison anversoise devenir une combinaison nationale. Il n'en est rien. Tant mieux!

» J'enregistre que pas une voix ne s'est élevée pour apporter une réserve aux paroles de Vandervelde. Nous pouvons donc considérer que le Conseil général est unanime sur ce point et que toute combinaison de ce genre est définitivement exclue de nos préoccupations. »

En est-il de même chez les flamingants? Le « Standaert » organe de M. Van Cauwelaert, a écrit il y a quelques jours que l'attitude de son groupe dans la question militaire, dépendra de la satisfaction qu'il obtiendra dans la question de l'Université flamande. Le groupe démocratique chrétien fera, toujours d'après le même journal, dépendre aussi sa décision finale du vote définitif sur l'Université flamande. Si bien que, si par la conjonction des socialistes avec les flamingants et les démocrates chrétiens, le gouvernement Theunis tombe sur la question militaire, il faudra bien que ses « tombeurs » prennent sa succession, contrairement à ce qu'en pensent le Conseil général du Parti socialiste et M. Destrée; et voilà le cartel flamingant-socialiste réalisé....

Le Cabinet Theunis ira-t-il même jusque-là? Les bruits de crise dont le « Journal de Roubaix » s'est déjà fait l'écho, reprennent de plus belle et on ne s'étonnerait pas de voir le parti libéral mettre en demeure ses quatre représentants au Gouvernement, de démissionner si le vote sur l'Université flamande mettait en danger la culture française à Gand. La crise ne déplairait pas trop à M. Theunis qui est plutôt las du pouvoir.

S...

Terrible explosion à La Havane

UNE CENTAINE DE VICTIMES

La Havane, 13 décembre. — Par suite de l'explosion d'une chaudière dans une fabrique de sucre, une centaine d'ouvriers, pour la plupart espagnols, ont été tués ou blessés.

UN GRAVE ACCIDENT SUR LE GRAND BOULEVARD près du Pont de Wasquehal

Un side-car tamponné la nuit, par une auto

Mort du conducteur. — Un Polonais grièvement blessé

Mercredi, vers trois heures du matin, le maraîcher Charles Degravelin, de Croix, Sentier de l'Allumette, 10, longeait, avec sa voiture, le boulevard de Roubaix-Lille, se dirigeant vers cette dernière localité. Le maraîcher venait de dépasser le pont de Wasquehal, lorsqu'à une centaine de mètres du café « le Pavillon des Sports », il remarqua, abandonné, sur la route, un side-car, fortement endommagé, qui portait le n° 1663 D.

M. Degravelin s'arrêta, et quel ne fut pas son étonnement en apercevant, à quelques mètres de la voiturette, un homme gisant inanimé.

Il le hissa sur son véhicule et poursuivit sa route jusqu'au Croisé-Laroche où, apercevant de la lumière au café portant cette enseigne et tenu par M. Auguste Coisne, il frappa à la porte.

M. et Mme Coisne s'empressèrent auprès du blessé, qui était toujours dans le coma. Un matelas fut placé dans le débit et, peu après, M. le docteur Trélcœt, de La Madeleine, appelé par une vigie, arriva en auto et donna les premiers soins au blessé, qui avait reçu un choc sur la tête et qui avait une fracture du crâne, mais ne portait aucune autre blessure apparente. La trépanation était nécessaire.

Le garde de Marcq-en-Barœul, Leplat, fut prévenu. Dans les poches du blessé, il découvrit divers papiers qui permirent d'identifier la victime; c'est un nommé Paul Popelier, 25 ans, marié depuis deux ans, chauffeur au service de M. Deschemaecker, marchand de jambons, 86, rue Kléber, à Croix, mais qui habite Roubaix, rue de la Perche, 8.

Sur ces entrefaites, un passant annonça qu'un autre individu était couché près du pont. On le ramena également chez les époux Coisne. C'est un Polonais, nommé Kiéjava, et qui réside à Lille, rue Princesse, 8; il avait été fortement contusionné et, de plus, avait la mâchoire fracturée, plusieurs dents brisées et le visage tout en sang.

Au petit jour, M. Deschemaecker transporta, en automobile, les deux blessés à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille. Là, le chauffeur ne tarda pas à expirer, vers dix heures, de la fracture du crâne.

Quant au Polonais, il est dans un état satisfaisant.

M. Deschemaecker avait reçu la visite de M. Kiéjava. Vers minuit trente, il lui offrit de le faire reconduire à Lille dans son side-car, et c'est ainsi que chauffeur et passager se trouvaient sur le Grand Boulevard.

Le side-car, qui a été remisé au garage du Croisé-Laroche, aurait été tamponné à l'arrière par une auto qui disparut immédiatement. La carrosserie de la nacelle du side-car a, en effet, son arrière défoncé.

PETITES NOUVELLES

FRANCE

A Paris à son domicile, rue des Petits-Carreaux, Jean Fitan, 41 ans, employé, a tiré deux coups de revolver dans la tête de sa femme, Jeanne, 32 ans, ouvrière en bonneterie, puis s'est lui-même un coup de revolver à la tempe. Tous deux ont été transportés à l'Hôtel-Dieu, dans un état désespéré.

A Toulouse, la grève des coiffeurs de papiers peints, qui durait depuis plus d'un mois, est terminée. Les ouvriers, qui obtiennent satisfaction, ont repris le travail.

M. G. Vitry, 45 ans, rentier, a été trouvé plongé dans un sommeil profond. Le rentier avait absorbé quelques cachets de « Veronal », et il est mort en arrivant à l'hôpital Bellon.

A Marseille, Mme D..., qui avait épousé, la veille, un ancien hôtelier, emportait d'une portefeuille contenant 70.000 francs de titres et de billets de banque, puis elle disparut.

ETRANGER

En Pologne, le nouveau président a reçu de nombreux télégrammes de félicitations des chefs des gouvernements et des ministres des affaires étrangères des pays alliés et amis des ministres de Pologne à l'étranger et des autorités des divers pays, notamment d'évêques catholiques.

De Rome : Le Pape a nommé consulteur de la Congrégation des Sacrements, M. Charles Fontaine, de la Congrégation des Prêtres de la Mission.

De Madrid : Communiqué officiel de Tétouan : Une centaine de bandits qui avaient attaqué un détachement de police indigène, ont été repoussés avec des pertes sévères. La police indigène a eu cinq morts et deux blessés.

Le correspondant politique du « Daily Mail » écrit : On parle beaucoup de projets de voyage de M. Lloyd George, il partirait pour Algésiras et l'Espagne, quelques jours avant la Noël et y séjournerait un mois.

Les cimetières du front

Voici le programme des travaux de regroupement pour la première quinzaine de janvier 1923 :

Section d'Hermonville. — Translation dans le cimetière Nationale H/Maison-Bleue (commune de Cormicy) (Marne), des cimetières militaires de : Prouilly-Fismes, Baslieux-les-Fismes. Nombre approximatif de tombes à déplacer : 915 français identifiés, 67 français inconnus.

LES GRÈVES

AUX TRAMWAYS DE LILLE

Soixante grévistes ont repris le travail mercredi matin

Ainsi que nous le laissions prévoir hier, non seulement la tentative de grève générale a complètement échoué auprès du personnel de la traction et de la voie, mais un certain nombre d'ouvriers des ateliers de réparations ont bientôt compris qu'on les avait trompés en leur faisant croire que le mouvement avait été déclenché pour des revendications purement professionnelles.

En effet, une cinquantaine de grévistes ont repris le travail mercredi matin et il y a tout lieu de supposer que leurs camarades les suivront à bref délai.

La sortie des voitures s'est effectuée sans aucun incident et le service fonctionne normalement.

A HAUTMONT (Nord)

Le personnel des laminoirs de la « Vieille-Montagne » est en grève depuis le 7 décembre. La direction ayant décidé de diminuer les salaires de 16 lamineurs-finisseurs, la suspension du travail a été votée par 66 voix contre 6.

Le nombre des grévistes est d'environ 120.

VIOLETTES DU CONGO
Savon N° 223. Blanchour du teint. Arome vrai de la fleur fraîchement cueillie, une des plus grandes difficultés en parfumerie. Victor Vaissier.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, JEUDI 14 DECEMBRE :

Aujourd'hui, saint Nicaise; demain, saint Mesmin.

348e jour l'année.

Consultation de nourrissons du Comité de protection de l'enfance :

A 10 h., école des filles, rue de l'Industrie, 155.
A 10 h., école maternelle, rue de Flandre, 183.
A 15 h., Ecole Pratique, place Notre-Dame.

Caisse d'Epargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 à 10 h. 30.

Bibliothèque, 7, rue de l'Ermitage, de 9 à 12 h. et de 14 à 20 h.

A 20 h. 30: Casino-Palace. « Les deux « Monsieur » de Madame », comédie.

La prochaine réunion du Conseil municipal

Le Conseil Municipal de Roubaix se réunira, vendredi prochain, à 18 h. 30, pour délibérer sur les questions suivantes portées à l'ordre du jour :

I. — **Communications et propositions de l'Administration.** — Assistance publique : Assurance des indigents contre l'incendie. — Listes électorales : Revision pendant l'année 1923 : formation des Commissions. — Comptabilité communale : Loterie des Œuvres de Bienfaisance : produits des lots non réclamés et de la capitalisation des fonds; emploi de la part de la Ville de Roubaix perçue en 1921; ouverture d'un crédit. — Acquisition, par la Ville, de créances sur dommages de guerre: autorisation et affectation. — Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles. Conseil supérieur: candidats présentés par le Conseil municipal: désignation.

II. — **Rapports des Commissions.** — Bâtiments municipaux : Remise en état des postes téléphoniques des commissariats de police; marché de gré à gré; approbation. — Id. : Hôtel de Ville : Aménagement de nouvelles salles d'archives et d'une bibliothèque administrative. — Halles Centrales : réfection de la toiture; marché de gré à gré; approbation. — Id. : Collège de jeunes filles ; achat de mobilier; marché de gré à gré; approbation. — Id. : Bureau de Bienfaisance, rue Pellart, et école de filles, rue Saint-Antoine; remise en état des toitures; marché de gré à gré; approbation. — Id. : Travaux d'entretien en 1923; cahier des charges d'adjudication. approbation. — Voirie municipale : Avenue Jean-Jaurès : établissement d'une canalisation d'eau; ouverture d'un crédit. — Entretien des ouvrages d'art et aqueduc; construction de branchements particuliers; cahier des charges d'adjudication; approbation. — Enlèvement des immondices; vente de trois chevaux réformés; marché de gré à gré; approbation. — Enlèvement des immondices : achat de carapaçons en cuir; marché de gré à gré; approbation.

Comptabilité communale : Exercice 1923; budget primitif; approbation. — Agents municipaux : Habillement et coiffure; cahier des charges d'adjudication pour l'année 1923 : approbation. — Instruction publique : Ecole du bâtiment; cours de formation rapide; emploi de la subvention de

DERNIÈRE HEURE

La Chambre impatiente d'entendre M. Poincaré

Le Président du Conseil n'accepte aucun débat sur les négociations de Londres

Paris, 13 décembre. — M. Poincaré a eu une excellente inspiration en retardant, jusqu'à vendredi, la lecture de la déclaration qu'il doit faire sur la conférence de Londres. On a vu en effet combien était houleuse la Chambre au début de la séance. Le Garde des Sceaux, énervé, a dû poser la question de confiance.

Dans les couloirs, M. de Lasteyrie, ministre des Finances, menaçait de donner sa démission, si l'on interrompait la discussion du budget.

Enfin, M. Poincaré lui-même disait que vendredi, il ferait une déclaration sur la Conférence de Londres, mais qu'il n'accepterait pas un débat là-dessus, les négociations commencées devant se poursuivre au début de janvier à Paris.

M. Briand soutenait cette thèse. La Chambre l'acceptera-t-elle? Il lui est bien difficile de ne pas faire confiance au gouvernement jusqu'au 15 janvier, date de la prochaine échéance à laquelle l'Allemagne doit faire face. Si à cette époque, un accord n'est pas intervenu entre les Alliés et si les mesures de coercition ne sont pas prises vis-à-vis de l'Allemagne, la Chambre reprend toute sa liberté.

Mais il sera interpellé sur les réparations et les sanctions

Cela n'empêchera pas M. Poincaré d'entendre quelques critiques, car s'il n'est pas interpellé sur la conférence de Londres, le débat sur la politique générale, interrompu le 17 novembre et renvoyé à un mois, peut être repris vendredi, et M. Tardieu, un des orateurs inscrits, ne se privera pas de traiter la question des réparations, question traitée à Londres.

M. Forgeot, député de la Marne, a annoncé au Président du Conseil son intention de l'interpeller sur le problème des réparations et des dettes interalliées.

M. Léon Daudet avait déjà hier pris les devants. Enfin les radicaux, réunis cet après-midi, ont, après avoir critiqué la politique intérieure du gouvernement et approuvé sa politique extérieure, désigné M. Herriot pour faire une déclaration au nom du groupe.

On voit d'après tout ce qui précède, que quelque soit la discussion qui suivra la déclaration du Président du Conseil, le débat portera en fait sur les réparations et les sanctions, questions traitées à Londres, par les premiers ministres des puissances alliées.

L'occupation de la Ruhr à la Commission sénatoriale des Affaires étrangères

Paris, 13 décembre. — Les membres de la Commission sénatoriale des affaires étrangères se sont entretenus cet après-midi de la situation créée à la suite des conversations de Londres. L'entretien a tout spécialement porté sur la question de l'occupation éventuelle de la Ruhr. Un grand nombre de membres de la Commission ont témoigné le désir d'obtenir des précisions à cet égard. D'une manière générale, la Commission souhaite qu'un accord intervienne entre Alliés et estime qu'une occupation militaire ne peut être sérieusement envisagée que si cet accord n'est pas réalisé.

La Commission a été unanime à solliciter une audition du président du Conseil avec lequel M. Doumergue doit s'entretenir incessamment.

Le groupe radical-socialiste de la Chambre est divisé sur la question de la Ruhr

Paris, 13 décembre. — Le groupe radical-socialiste de la Chambre a consacré sa séance de mercredi à l'examen de la question de la Ruhr. Au cours de la discussion, deux thèses se sont opposées avec vigueur.

M. Cheuel a vivement combattu toute opération dans la Ruhr. M. Fribourg, au contraire, s'est élevé avec énergie contre toute tentative de priver la France d'une arme aussi efficace et qui a déjà fait ses preuves. A cette opinion se sont ralliés nettement MM. Herriot et Klotz, ainsi que la majorité du groupe.

LA QUESTION DES DÉTROITS A LAUSANNE

LA DERNIERE DIFFICULTÉ

Lausanne, 13 décembre. — Les plénipotentiaires alliés ont, ou mercredi soir une conférence avec lord Curzon; les experts navals et militaires étaient présents. La volonté s'est manifestée au cours de cette réunion : 1° de faire à la Turquie toutes les concessions compatibles avec les nécessités politiques et militaires des puissances; 2° de faire ces concessions en parfait accord interallié.

Sur un seul point, cet accord est encore recherché, il s'agit de la Commission internationale que les Alliés ont proposé d'instituer pour garantir la liberté du passage des détroits et leur démilitarisation. Les Turcs ne veulent, à aucun prix, de cette Commission, qu'elle soit militaire ou administrative, même avec une présidence turque. Lorsque cette difficulté aura été résolue, la Commission des détroits sera convoquée.

LES CESSIONS DE DOMMAGES DE GUERRE ET LEUR REMPLOI

Les remplois agricoles seront favorisés

Paris, 13 décembre. — La Commission des régions libérées de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Groussau, a entendu le Garde des Sceaux et le Ministre des Régions libérées sur l'application de la loi concernant les cessions de dommages de guerre et les conditions de remploi. Les deux ministres, tout en se déclarant résolus à réprimer tous les abus auxquels peuvent donner lieu les cessions ont, sur une question de M. Philippoteaux, affirmé leur intention de favoriser tous les remplois effectués dans un intérêt agricole, notamment par des Syndicats communaux d'électricité rurale.

La création de Commissions d'évaluation de dommages dans les arrondissements

Un échange de vues a ensuite eu lieu entre le ministre des Régions libérées, M. René Lefebvre, rapporteur, et plusieurs autres membres de la Commission sur le projet de loi relatif à la création de Commissions d'arrondissement pour la constatation et l'évaluation des dommages de guerre. La Commission prendra une décision définitive à sa prochaine séance.

Les crédits pour la reconstruction immobilière

Sur une autre question de M. Philippoteaux concernant le programme financier de la campagne de reconstruction immobilière en 1923, le ministre a annoncé son intention de faire insérer dans la prochaine loi de douzièmes une disposition tendant à attribuer la plus grande partie des crédits à la reconstruction immobilière.

Une délégation des Hospices de Lille et Roubaix est entendue par la Commission des R. L.

La Commission a, d'autre part, entendu les observations d'une délégation des Commissions des Hospices de Lille et de Roubaix sur la proposition de loi fixant le régime des baux emphytéotiques, au point de vue notamment des dommages de guerre.

La question de l'enseignement du français à l'Université de Gand

Bruxelles, 13 décembre. — M. Masson, ministre de la Justice, a eu, dans la matinée, un entretien avec M. Theunis, président du Conseil.

Le bruit court que M. Masson aurait déclaré à M. Theunis, en son nom et en celui de ses collègues, MM. Derèze, Neujean et Nolf, qu'ils ne pourraient, en aucun cas, adhérer à la formule relative à l'organisation de l'enseignement du français à l'Université de Gand, telle qu'elle résulte des délibérations de la commission linguistique.

Le Congrès des Maires de France à Paris

La séance d'ouverture

Paris, 13 décembre. — Le Congrès des maires de France s'est officiellement ouvert mercredi après-midi, à 14 heures, sous la présidence de M. Peuch, président du Conseil municipal de Paris.

M. Peuch a souhaité la bienvenue aux 115 maires présents.

M. Bellamy, maire de Nantes, a remercié M. Peuch, et il a ensuite montré quelle a été, depuis le dernier Congrès, l'activité manifestée par l'Association. Le maire de Nantes envisage l'institution, à Paris, d'un bureau technique qui conseillerait les communes, notamment dans les questions si lourdes de conséquence, des contrats de concession.

M. Maillet, maire de La Rochelle, trésorier de l'Association, a donné lecture du rapport financier.

M. Tercquenne, maire de Dunkerque, a donné lecture de son rapport sur la répartition du fonds commun des contributions indirectes.

Jeudi matin, le Congrès soumettra les rapports à l'examen de ses commissions.

Dernières Nouvelles Régionales

NOUVEAUX BENEFICIAIRES DES PRIX COGNACQ-JAY. — Paris, 13 décembre. — Des prix de 10.000 francs (fondation Cognacq-Jay), sont décernés à : Eugène Doranet, journalier à Aulnoye (Nord), 6 enfants vivants; Morel, à Masny, 5 enfants vivants; Baghert, ouvrier en chaussures, à Saint-Martin-lez-Boulogne, 8 enfants vivants; Taisne, mineur à Billy-Montigny, 8 enfants vivants; Dupuis, menuisier à Abbeville (Somme), 7 enfants vivants; Wasselin, ouvrier cartier à Fermes, par Marquise (Pas-de-Calais), 7 enfants vivants.

POURSUITES CONTRE UN ANCIEN EMPLOYE DE L'OFFICE DE LA RECONSTITUTION INDUSTRIELLE DE LILLE. — Les services du premier secteur de la Reconstitution Industrielle comptaient au nombre de leurs employés, un ancien notaire ayant appartenu autrefois à une sorte d'agence de contentieux de Paris. Cet employé se serait servi de documents qui devaient rester secrets pour son compte personnel, en s'offrant comme intermédiaire aux sinistrés pour la solution de leurs affaires de dommages de guerre.

Révoqué dernièrement, il a été l'objet d'une plainte déposée par le Préfet du Nord. Une enquête est ouverte sur ces agissements.

ELECTION AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE. — Le 21 janvier prochain, les électeurs du canton de Dunkerque-Est seront appelés à élire le successeur de M. Georges Cavrois au Conseil d'arrondissement.

Le Comité républicain libéral a désigné comme candidat M. Edouard Duriez, notaire à Dunkerque, chevalier de la Légion d'honneur.

On prête à un groupe de socialistes l'intention de présenter la candidature de Marty.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Londres, 13 décembre. — Cambridge bat Oxford par 3 buts à 0.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

COTONS

LIVERPOOL, 13 décembre.

CLOTURE. — Cotons américains. — Décembre, 13.21; janvier, 13.71; février, 13.65; mars, 13.58; avril, 13.51; mai, 13.45; juin, 13.36; juillet, 13.27; août, 13.06; septembre, 12.85; octobre, 12.63; novembre, 12.50.

Bakelaradis. — Décembre, 16.70; janvier, 16.70; mars, 16.90; avril, 16.95; mai, 17.00; juin, 17.15; juillet, 17.20; août, 17.30; septembre, 17.35; octobre, 17.40; novembre, 17.55; décembre, 17.50.

Ventes, 4(en); importations, 8.500; américain, baisse, 2.7; brésilien, baisse, 2; égyptien, inchangé.

NEW-ORLEANS, 13 décembre.

CLOTURE. — Cotons Middling Upland. — Disponible, 25.50 — Cotons à terme : Sur mars, 25.23; sur mai, 25.19.

NEW-YORK, 13 décembre.

COURS DE ONZE HEURES. — Janvier, 25.15; mars, 25.26; mai, 25.35; juillet, 25.61.

CLOTURE. — Cotons de Middling Upland. — Disponible, 25.35; janvier, 25.36; février, 25.51; mars, 25.57; avril, 25.57; mai, 25.55; juin, 25.30; juillet, 25.26; août, 24.85; septembre, 24.81; octobre, 24.71; novembre, incote; décembre, 25.52.

RECETTES

Aux ports de l'Atlantique.... 6.000 contre 20.000
Aux ports du Golfe..... 17.000 contre 5.000
Aux Ports du Pacifique..... nulles contre manq.
Dans les villes de l'intérieur. 15.000 contre 15.000

EXPORTATIONS

Pour la Grande-Bretagne.... nulles contre nul